



## Contrat de travail

-----  
Par dedemimi

bonsoir,

Pourriez-vous confirmer ou infirmer que sur un contrat de travail, doit être présente la signature des deux co-gérants, (l'un est minoritaire, l'autre est majoritaire). Le co-gérant minoritaire embauche des ouvriers maraichers qui conditionnent des légumes récoltés sur son exploitation qui se trouve à une heure de distance, en voiture du lieu de conditionnement et d'exportation. le co-gérant majoritaire commercialise les légumes récoltés et conditionnés sur deux sites les premiers en provenance de son co-gérant et les autres sont récoltés à proximité de son usine. Sur le contrat de travail d'un ouvrier maraicher (en charge du conditionnement des légumes récoltés) ne figure que la signature du co-gérant majoritaire et pas la signature du co-gérant minoritaire chez qui il travaille. Est-ce normal ?  
merci d'avance